

## **A VENIR HABITATS**

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE A ASSOCIE UNIQUE

AU CAPITAL DE 20.000 €

SIEGE SOCIAL : SORBIERS (42290)

14 RUE DU MOULIN GILLIER

802 761 528 RCS SAINT ETIENNE

### **PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE**

EN DATE DU 13 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le treize octobre à quinze heures trente,

Au siège social.

#### **I. DECLARANT**

##### **La société ELW FINANCE,**

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 5.000,00 €, dont le siège social est à SORBIERS (42290) – 9 rue de l'Artisanat, immatriculée au Registre du Commerce, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE (Loire) sous le numéro 991 242 363, représentée par son Président, Monsieur Wilfried BRUYERE,

Propriétaire de deux-cents parts sociales représentant  
La totalité du capital social de la société A VENIR HABITATS ;

Associée unique de ladite société,

Monsieur Didier CHALONS préside l'assemblée en qualité de cogérant.

Monsieur Marc BOS, cogérant, est également présent.

Le Président de séance rappelant ensuite que l'associée unique venant d'acquérir l'intégralité des parts sociales de la société est appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

#### **II. A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES**

- Constatation de la démission de cogérants ;
- Nomination du nouveau gérant ;
- Fixation de la rémunération du gérant nommé ;
- Les pouvoirs à conférer en vue des formalités.



## **PREMIÈRE DÉCISION**

L'associée unique, prend acte de la démission de Monsieur Marc BOS et Monsieur Didier CHALONS en qualité de cogérants de la Société, à compter de ce jour, soit le 13 octobre 2025.

## **DEUXIEME DÉCISION**

L'associée unique, compte tenu de la décision précédente, décide de nommer en qualité de nouveau gérant, en remplacement des cogérants démissionnaires, et ce à compter de ce jour, soit le 13 octobre 2025 :

Monsieur **Wilfried, Auguste, Rudy BRUYERE**

Né à SAINT-ETIENNE (Loire).

Le onze février mil neuf cent quatre-vingt-treize.

Demeurant à SAINT JUST MALMONT (43240) – Lieudit La Cour,

Cette nomination sera faite sans limitation de durée.

Monsieur Wilfried BRUYERE exercera ses fonctions dans le cadre des pouvoirs qui lui sont consentis par la loi et les statuts.

## **TROISIEME DÉCISION**

L'associée unique décide de reporter à une séance ultérieure la fixation de la rémunération du gérant.

En tout état de cause, Monsieur Wilfried BRUYERE aura droit dès son entrée en fonction, au remboursement sur état de ses frais, déplacements et débours, faits en raison ou à l'occasion de ses fonctions, le tout sous réserve de la présentation préalable de tous justificatifs comptables le corroborant.

## **QUATRIEME DÉCISION**

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

## **CLOTURE**

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'associée unique, les cogérants démissionnaires et le gérant nouvellement nommé.

**L'ASSOCIEE UNIQUE**

La société ELW FINANCE

Représentée par Monsieur Wilfried BRUYERE

 Wilfried BRUYERE

 DC

 MB

 WB

**Monsieur Marc BOS**

*(Bon pour démission des fonctions de cogérant)*

*Bon pour démission des fonctions de cogérant*

 Marc BOS

**Monsieur Didier CHALONS**

*(Bon pour démission des fonctions de cogérant)*

*Bon pour démission des fonctions de cogérant*

 Didier CHALONS

**Monsieur Wilfried BRUYERE**

*(Bon pour acceptation des fonctions de gérant)*

*Bon pour acceptation des fonctions de gèrant*

 Wilfried BRUYERE

 DC

 MB

 WB